

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY SOUS LENS, LE 20 JUILLET 2023



Yves TERLAT
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

N°248/2023

ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu l'organisation par les centres de loisirs sans hébergement de la fête de clôture le VENDREDI 28 JUILLET 2023 de 17 h 00 à 20 h 00 à la salle de fêtes ou dans la cour de l'école Juliette Wantiez (selon la météo),
- Considérant qu'il est prévu d'accueillir 140 enfants et leur famille,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des enfants,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

La circulation et le stationnement des véhicules et cycles seront interdits le VENDREDI 28 JUILLET 2023 de 17 H 00 à 20 H 00, de la rue Marcel Legros jusqu'en bas de la place Salengro.

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Maire, Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE

